



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2026-03/07

Millonfosse, 16 mars 2026

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser ; réfection enrobée en chaussée (5cm de profondeur) rue Roger Salengro au niveau de l'entrée du Lotissement de la rue des Roguets par la société DESCAMPS TP à partir du 17 mars 2026 (1 journée)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation rue Roger Salengro sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 17 mars 2026 (1 journée).

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 17 mars 2026 (1 journée).

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU
Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE
Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr